

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 11 OCTOBRE 1999 à Grandpré**

**Délégués présents** : Marie-Ange BROUILLON, Françoise GEILLE, Béatrice HAZEAX, Françoise LETINOIS, Thérèse PAYER, Chantal PIEROT, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Brigitte RAGUET, Alain AUROUX, Roger BARRE, Bernard BESTEL, Pierre BESTEL, Bernard BOUILLON, Jean-Claude BOURCY, Jean-Pierre BOURE, Luc BRUNEL, Jean-Michel CHANCE, Michel CLOUET, Guy COLAS, Louis CORNEILLE, Bernard DAY, Gérard DEGLAIRE, Pierre DEMISSY, Louis DEPAIX, Antoine DE POUILLY, Roland DESTENAY, Christophe DION, Jean DURMOIS, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, Pierre FRADCOURT, René FRANCAERT, Alain FRANKART, Damien GEORGES, René GILBIN, Louis GOFFINET, Jean-Marie GOUBLE, Pierre GRANDVALET, Patrice GROFF, Pierre GUERY, Didier JOURNET, Vincent JOURNET, Claude LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Denis LEFORT, Charles LONGIS, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, Patrice MERAT, Pierre MIART, Jacques MORLACCHI, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Christian NOIZET, Denis NOIZET, Jean PERARDET, Gilles POUPART, Denis PREVOT, Robert RAGUET, Francis RAMEAU, Michel RATAUX, Guy RAULIN, Roland REMY, Dominique ROMEDENNE, Gilbert ROMEDENNE, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Jean-Marie SOUDANT, Philippe SOUDANT, Gildas THIEBAULT, Bruno VALET, Philippe VAUCHELET, Pierre VERNEL, Jean-Marie WEIRIG, Bernard WISNIEWSKI, Jean WULVERYCK, Daniel ZEIMET.

De plus, un nombre important de délégués suppléants a assisté à ce quatrième Conseil de Communauté de l'année 1999.

**Invités :**

- M. Roger GONCALVES, Sous-Préfet de Vouziers
- M. Jean-Luc WARSMANN, Député et Conseiller Général du canton de Grandpré
- M. Dominique GUERIN, Conseiller Général du canton de Machault
- M. Jacques PAULOT, Conseiller Général du canton de Buzancy
- M. René CHEVALIER, Président de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises
- M. Etienne DELANNOY, Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts
- M. Patrice HALLEUX, architecte
- M. Alain LHUILLIER, OPAC des Ardennes
- M. Frédéric RAVATIN, muséographe
- M. Marc PETITDAN, Technicien de la Chambre d'Agriculture des Ardennes
- M. François SQUEVIN, Chargé de mission au Conseil Général des Ardennes
- 

**Représentés** : Mme CARRIERE par M. DEGLAIRE, M. Francis POTRON par M. MOUTON

**Excusés** : M. AUBRY, Président du Conseil Général des Ardennes  
Mme VIOT, Trésor Public de Le Chesne

M. Damien GEORGES est nommé secrétaire de séance.

M. GROFF salue la présence de M. Rémi DROUET, nouvellement nommé délégué suppléant de la commune de Belleville et Châtillon sur Bar.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Marc GROSSELIN, ancien maire de la commune de Tourcelles Chaumont, délégué de la Communauté de Communes.

**1) COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28/06/99**

Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

**2) FUTURS ZONAGES OBJECTIF 2**

M. GROFF rappelle les tractations menées actuellement au sujet des zonages européens. Pour le moment, 3 cantons de la Communauté de Communes sont exclus (Buzancy, Grandpré et Machault). Cela engendrerait l'arrêt des versements de fonds européens, attribués dans le cadre de l'objectif 2, sur ces cantons.

M. GROFF propose l'adoption d'une motion "puisque'on ne peut tenir un discours d'aménagement du territoire et morceler le territoire. Il faut prendre une position ferme. Sans être trop extrémiste pour nous laisser un champ de négociation."

M. DE POUILLY souhaite que des compensations soient demandées.

M. WARSMANN précise qu'en demandant des compensations maintenant, nous perdons toute force de négociations. Il faut d'abord conserver une logique :

- Cohérence de la population
- Cohérence du bassin d'emploi de la Vallée de la Meuse

Après débat, la motion suivante est adoptée à l'unanimité

*Les Maires et délégués des 85 communes des cantons de Buzancy, Le Chesne, Grandpré, Machault et Monthois, réunis en Conseil de Communauté le 11 octobre 1999,*

- *S'inquiètent vivement du projet de zonage européen objectifs 2 pour la période 2000 – 2006,*
- *S'opposent fermement au découpage du territoire communautaire, espace de développement économique et touristique*
- *Exigent le classement de l'intégralité de leur territoire, tel qu'ils l'ont voulu, et soutenus en cela par les différentes autorités départementales et régionales,*
- *Demandent à celles – ci de respecter les limites géographiques du territoire de projet qu'elles ont fortement suscité, plus largement de l'arrondissement de Vouziers, et qui remplit effectivement les critères d'éligibilité aux zonages européens.*

**3) DECISIONS DU BUREAU DEPUIS LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28/06/99**

- Réunion de Bureau du 29 juillet 99 :

- Attribution de subventions relatives aux actions d'accompagnement de l'OPAH financées par la Communauté de Communes : 2 rénovations de toitures et 6 rénovations de façades pour un montant de 348 936 F de travaux et 51 017 F de subventions versées par la Communauté de Communes.

- Avis favorable du Bureau sur le projet architectural du Pôle Nature présenté par M. Halleux , architecte responsable de l'équipe de maîtrise d'œuvre

- Réunion de Bureau du 13 septembre 99 :

- Décision de dépôt de dossier de demande de subvention pour les opérations de rénovation de logement communaux pour lesquels les communes suivantes ont délégué la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes :

- Les Alleux
- Montcheutin (2 logements)
- Mont Saint Martin
- Noirval (2 logements)

- Décision d'aménager un laboratoire dans les locaux de la Maison de la Recherche pour les études de parasitologie pour un montant de 34 899 F HT

- Réunion de Bureau du 1<sup>er</sup> octobre 99 :

- Avis favorable du Bureau sur :

- les projets de contenus muséographiques du Pôle Nature
- les comptes prévisionnels d'investissement et de subventions
- les comptes prévisionnels d'exploitation

## *Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise*

- Proposition au Conseil Général d'attribuer les aides suivantes au titre du Contrat de Pays :
- Aménagement d'un logement de type F5 à Fléville : montant proposé 10 000 F
- Rénovation de la façade du logement communal de Fléville : montant proposé 4 560 F
- Acquisition de matériel pour le Centre de Recherche et d'Initiation de l'Argonne : montant proposé 100 000 F

M. GROFF rappelle que les crédits "Contrat de Pays" ne sont pas entièrement consommés. Ils seront perdus si aucun projet ne sollicite cette enveloppe.

#### **4) MAISON DE LA RECHERCHE A BOULT AUX BOIS**

##### **I- Aspect Scientifique**

➤ *Octobre 1999.*

- Doctorat sur les comportements sociaux des chevreuils, en partenariat avec la Fondation Sommer sur le site du Parc de Belval et le Muséum National d'Histoire Naturelle
  - Doctorat sur la préservation du Sonneur à ventre jaune, en partenariat avec l'Office National des Forêts et le Laboratoire d'Ecologie de Lyon I
  - Post-doctorat sur la communication sonore chez Chouette hulotte et effraie, en partenariat avec le C.N.R.S. d'Orsay
  - Diplôme de recherches doctorales sur les comportements sociaux des renards, en partenariat avec le Laboratoire d'Ethologie de Nancy I
  - Diplôme de recherches doctorales sur les relations proie / prédateur
  - Antenne de terrain du laboratoire de Parasitologie de Reims
  - Elaboration d'une station automatique de radio pistage, en partenariat avec le B.T.S. Electronique du Lycée Bazin à Charleville-Mézières
- *Court terme / Octobre 1999 sous réserve de bourse de recherche*
- Post-doctorat sur la dynamique de population du Campagnol roussâtre
  - Doctorat sur la diffusion de la culture scientifique (sous l'égide du Muséum National d'Histoire Naturelle)

##### **II- Aspect Initiation à la Recherche**

- Site internet : lancement en novembre
- Atelier Scientifique : lancement en octobre avec le collège de Buzancy
- Semaine de la Science du 18 au 24 octobre 1999

#### **5) POLE NATURE DE L'ARGONNE ARDENNAISE**

M. GROFF laisse M. HALLEUX, architecte et M. RAVATIN, muséographe, présenter les esquisses du projet de pôle nature. M. FORET présente ensuite le budget prévisionnel de ce projet.

Cette présentation est reprise de manière précise dans les cahiers n°1, 2, 3 et 4 fournis en annexe.

De nombreuses questions sont posées, regroupées ci-dessous par thème :

##### Surface utile :

M. HALLEUX précise que le bâtiment couvrira une surface de 1 500 m<sup>2</sup> dont 500 m<sup>2</sup> pour la muséographie.

##### Matériaux de construction :

La partie extérieure sera traitée avec des matériaux tels que le béton, le métal, des parois vitrées avec protection solaire. L'architecte souhaite mettre en valeur la nature en établissant un contraste avec le bâtiment (par ses matériaux) afin de retrouver plus encore la nature à l'intérieur. Le bois pourra être utilisé largement à l'intérieur du bâtiment.

## *Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise*

La toiture sera constituée de zinc.

### Terrain :

M. DELANNOY, Chef du Service Départemental de l'ONF, précise que le partenariat débouche sur deux concessions pour l'utilisation de la parcelle domaniale du Bois de Roucy :

Zone 1 : concession de 9 ans

Zone 2 : concession de 9 renouvelable 1 fois

### Subventions envisagées :

M. DE POUILLY estime que le taux de subvention de 80 % est peut être optimiste. M. GROFF précise que ce taux est habituel pour ce type d'opération. Il ajoute d'ailleurs que les financements européens existent puisque l'enveloppe contient encore 200 MF. Cette somme risque de repartir si aucun projet ne la sollicite.

M. WARSMANN confirme cette affirmation en citant quelques projets régionaux (base de loisirs de Douzy, Signy le Petit).

### Emplois prévus :

Le nombre d'emplois créé n'est pas encore fixé de manière précise. Toutefois, M. GROFF précise que du personnel "emploi-jeunes" est mentionné dans le budget uniquement parce que ce dispositif permet des réductions des charges de personnel. Il existe bien entendu d'autres dispositifs permettant l'allègement des charges de personnel..

### Récupération de la TVA :

M. RAMEAU précise qu'il faut prévoir une ligne de trésorerie sachant que la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise récupère la TVA dans le courant de l'année.

Après un débat riche de questions diverses, M. DE POUILLY, considérant l'importance de la décision, c'est-à-dire la poursuite de l'étude du projet de pôle nature, demande un vote à bulletin secret.

Messieurs DEPAIX, CUNISSE et WULVERYCK sont nommés scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

57 voix POUR

17 voix CONTRE

6 ABSTENTIONS

## **6) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

M. SIGNORET présente la décision modificative concernant le paiement de la taxe foncière 1999 du Parc d'activités économiques de Buzancy pour une somme de 369 F.

Cette décision modificative budgétaire est adoptée à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

## **7) PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE BUZANCY**

M. GROFF informe le Conseil que les levées topographiques ont eu lieu, dont le résultat est le suivant :

- Zone S.M.P.F. : 79 ares 88 ca

- Voirie : 20 ares 91 ca

- Zone disponible : 1 ha 27 ares 19 ca

Conformément au compromis de vente signé avec l'entreprise S.M.P.F., il est proposé la vente du terrain aménagé de 79 ares 88 ca au prix de 139 002 F HT. Le Conseil de Communauté approuve cette vente à l'unanimité.

### **8) FETE DE L'AN 2000**

M. GROFF rappelle qu'un groupe de travail a œuvré sur le principe de cette fête qui se déroulera le 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2000. Le principe est de mieux se faire connaître l'ensemble des communes entre elles, ceci par la mise en valeur et la reconnaissance des atouts de chacun : par exemple, patrimoine, paysages, culture, activités économiques spécifiques, traditions, personnages, ...

La forme de cette fête dans son point d'orgue est un spectacle son, lumière et audiovisuel sur le site du silo de Machault de la Coopérative Agricole de Juniville. Dans ce spectacle, chaque habitant de la communauté va retrouver son identité locale mais aussi percevoir les identités et les atouts de ses voisins. Pour révéler ces différentes facettes de la communauté actuelle, un travail photographique serait réalisé : à la rencontre des gens et des différents pays formant cette communauté. Ce travail photographique donnerait la vision actuelle de la communauté (patrimoine, paysages, agriculture, ressources humaines, nature, ...).

Le passé et l'histoire seraient revisités par un illustrateur qui, à partir de cartes postales ou autres documents anciens, retracerait les grandes lignes de l'histoire, des traditions, des hommes, de la culture de chacun des pays de la communauté ; ceci pour donner en final des supports audiovisuels adaptés à la projection géante.

L'avenir de cette communauté pourrait être écrit, symbolisé, dessiné par des enfants des écoles primaires à qui il serait demandé d'imaginer leur pays, leur environnement, leur façon de vivre dans ce siècle nouveau. Ceci aboutirait aussi à la confection de supports audiovisuels adaptés à la projection géante (supports rhodoïds ou autres transparents...).

Le spectacle serait une combinaison de ces trois grands thèmes : passé, présent, avenir, projetés sur le silo et sur des structures mises en place au pied de ce silo.

Cette manifestation s'articulera autour du spectacle audiovisuel mais intégrera, selon le principe de mise en valeur et de reconnaissance des atouts de chacun, un certain nombre d'activités notamment le concours départemental d'élevage hippique et bovin, des activités sportives, une exposition et la restauration.

M. GROFF propose de faire assurer le montage audiovisuel par M. Jean-Marie LECOMTE, photographe de Louvergny. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

### **9) AGRICULTURE ET RURALITE**

#### a) Opération "200 embryons"

Suite à une requête d'un agriculteur de la Communauté de Communes, M. MALVAUX présente le projet nommé "opération 200 embryons" :

Les objectifs de ce projet sont multiples, à savoir :

- Sensibiliser le plus grand nombre d'éleveurs bovins exploitant sur le territoire de la Communauté de Communes à l'amélioration génétique de leur troupeau (laitier ou allaitant)
- Fédérer les éleveurs désirant s'investir dans la génétique au sein d'une structure de type GIE
- Inciter les éleveurs aux contrôles de performances, contrôles de croissance et laitier
- Les accompagner, de leur proposer selon l'itinéraire de chacun un organigramme de travail

Afin de répondre au premier objectif, le projet "200 embryons" est en cours de gestation. Cette action consiste à proposer aux éleveurs intéressés l'achat et la pose d'un ou plusieurs embryons en vue d'obtenir des produits "intéressants" dans des objectifs clairement définis au préalable.

Coût d'un embryon posé, possédant des qualités génétiques potentielles : 3 à 4000 F

## *Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise*

Le calendrier suivant est établi :

- 1) *Automne 1999* : Pré étude de faisabilité et opportunité d'un tel projet (Chambre d'Agriculture – services techniques)
- 2) *Janvier 2000* : Envoi d'un courrier à l'ensemble des éleveurs du territoire présentant :
  - le projet de cahier des charges et modalités
  - un bon de commande
- 3) *Avril 2000* : Clôture des commandes et recherche des embryons (race, qualité, ...)
- 4) *Septembre 2000* : Disposer des embryons
- 5) *Décembre 2000* : Pose des embryons

*Cette action doit permettre :*

- *de fédérer les éleveurs désirant s'investir dans la génétique, au sein d'une structure*
- *de leur proposer, selon l'itinéraire de chacun, un organigramme de travail (contrôle de performance, contrôle de croissance ou laitier)*
- *de leur proposer un plan d'accouplement*

M. MALVAUX rappelle le rôle de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise dans cette opération :

- ◆ Faciliter la recherche des embryons
- ◆ Aider à la recherche des financements
- ◆ Inciter et accompagner les éleveurs dans le contrôle de croissance

M. MALVAUX précise ensuite que le taux de réussite avec des embryons frais est de 70 à 80 % alors qu'il n'est que de 50 % avec des embryons congelés.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de continuer l'étude de ce projet.

### **b) Projet de centre d'allotement**

M. MALVAUX présente la requête de la coopérative « Les éleveurs ardennais » créée suite à la disparition d'EUROLUZ Elevage. Cette nouvelle coopérative a signé un accord avec le groupe GECSEL qui est un regroupement de moyens (humains, techniques, matériels) de plusieurs coopératives d'élevage, issues notamment de Saône-et-Loire. GECSEL exporte en Italie et en Iran.

GECSEL comprend, entre autres, une SICA (commercialisation) basée à Warmeriville appelée Bovi-Charol.

Dans le cadre de l'accord passé avec GECSEL, les Eleveurs ardennais et Bovi-Charol vont travailler ensemble et ne plus avoir qu'un seul centre d'allotement. Il sera basé dans les Ardennes.

3 salariés d'EUROLUZ Elevage sont repris par les Eleveurs ardennais, sur un total de 7 emplois.

Le siège social de la coopérative (actuellement Villers-Semeuse) sera transféré au centre d'allotement.

Les volumes d'activités sont :

- pour Les Eleveurs ardennais et Bovi-Charol: 20 000 bovins/an
- pour GECSEL : 55 000 bovins/an

Il sont donc à la recherche d'un terrain aux alentours de Mazagran.

M. DEGLAIRE s'interroge sur la position que prendrait la Communauté de Communes si deux groupements d'éleveurs ardennais faisaient la même demande sur le territoire.

## Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

M. GROFF précise qu'un des rôles de la Communauté de Communes consiste à faire du développement économique et non pas à faire jouer les concurrences. Donc, si ce cas se présentait, la démarche serait identique pour les deux groupements.

Le Conseil de Communauté autorise la commission "Agriculture et ruralité" à approfondir ce projet.

### 10) OPAH DE L'ARGONNE ARDENNAISE

M. GROFF présente ensuite succinctement l'état d'avancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :

#### A) BILAN DES DOSSIERS EN COURS EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 1999

- Dossiers déposés auprès des services de l'Etat, de l'A.N.A.H. et de la communauté de communes **pour lesquels une prime est octroyée**

	Propriétaires occupants
Nombre de dossiers	53
Montant des travaux	2 440 643 F
Montant de l'aide	1 216 340 F

- Dossiers déposés **en attente de notification de décision** par les services de l'Etat, de l'A.N.A.H et de la communauté de communes

	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Nombre de dossiers	30	7
Montant des travaux	2 243 460 F	1 258 380 F

Note : la commission chargée d'étudier les dossiers de propriétaires bailleurs ne s'est pas encore réunie. Toutefois, les travaux ont été autorisés à démarrer dans certains logements.

- Dossiers **en cours de constitution** : attente retour de pièces et nombre de particuliers informés

	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Nombre de dossiers en cours de constitution	17	4
Nombre de particuliers informés	193	77

1. Réunion du comité technique prévue le 28 octobre 1999 de façon à discuter et résoudre les difficultés rencontrées depuis 6 mois
2. Mise en place de permanences téléphoniques en plus des permanences dans les mairies (voir annexes)

# *Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise*

## B) PROGRAMME SOCIAL THEMATIQUE

Au cours du mois de septembre, Madame PICART, chargée du suivi et de l'animation, a rencontré les maires afin d'expliquer l'objet d'un programme social thématique et de répondre à leurs questions.

Ces réunions avec les élus ont permis de recenser :

- Les situations de mal logement
- Les logements inoccupés dans les communes
- De préciser les objectifs de cette opération

### Procédures à engager auprès des propriétaires de logements :

Les propriétaires de logements vacants ou de logements inconfortables (loués) seront informés individuellement des modalités des subventions attribuées par l'A.N.A.H. (Agence Nationale à l'Amélioration de l'Habitat) pour une éventuelle réhabilitation.

Madame PICART a pour mission d'informer les propriétaires sur le P.S.T., de leur présenter des locataires, d'assurer le suivi social durant deux ans et demi et de mettre en place le suivi avec les assistantes sociales de secteur

## C) PROJETS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Suite à l'enquête du mois de juin 1999, 6 projets de réhabilitation de logements ont été pris en compte pour l'année 1999.

Il s'agit des communes de :

- Les Alleux
- Montcheutin (2 logements)
- Mont Saint Martin
- Noirval (2 logements)

### ETAPE 1 Septembre 99

1. prise en compte des objectifs de réalisation des communes dans le temps (1999, 2000, 2001)
2. études de faisabilité réalisées par des architectes et approuvées par le conseil municipal concerné

### ETAPE 2

13-09-99 le bureau valide les projets de 1999

22-09-99 dépôt des demandes de subvention D.D.R. (dotation de développement rural)

### ETAPE 3

Poursuite des demandes de subventions

Appels d'offres

## 11) **QUESTIONS DIVERSES**

Compte tenu des heures supplémentaires effectuées par Karine ODIENNE, M. GROFF propose le paiement de l'indemnité forfaitaire pour travail supplémentaire.

Le Conseil de Communauté approuve cette proposition à l'unanimité.

Plus aucune question n'est posée. M. GROFF lève la séance à 23 h 30.

*Le Président,*

*Le Secrétaire de séance,*

*Patrice GROFF*

*Damien GEORGES*